

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

MARDI 23 Février 2016 à 18 h 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Mardi 23 Février 2016 à 18 h 15** à la Mairie de **Chavelot**, sous la présidence de Monsieur Paul **RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le **Mercredi 17 Février 2016** avec l'ordre de jour suivant :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Mardi 15 Décembre 2015
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - Renouvellement du Bail de Chasse 2016-2019
- 5 - Contrat d'assurance statutaire 2017-2020: Mandatement du Centre de Gestion
- 6 - ONF : Vente sur pied de petits bois – Prix du stère
- 7 - CAE: Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et de Ressources
- 8 - CAE: Service d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage et de passation des marchés publics
- 9 - Budget MI4: Autorisation de dépenses d'investissement
- 10 - Personnel Communal: Paiement de la sur-cotisation de l'assurance personnelle lors des déplacements professionnels
- 11 - Régie de recettes - Complément
- 12 - Questions Diverses

Sont présents:

**Messieurs ALLAIN BRICE FERINA
LAMBERT MAURICE THOMAS
Mesdames EDEL FORLER JACQUOT M. JACQUOT
N. KURTZMANN LEMOINE MAURICE**

Est excusée: **Monsieur PRÉVOT**

Procuration: **Monsieur PRÉVOT à Monsieur BRICE**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Le Quorum étant atteint,

Monsieur FÉRINA Christian a été élu secrétaire de séance

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du Mardi 15 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

☞ **Droit de préemption:** Monsieur RAFFEL n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- ⇒ Maison appartenant à M. Olivier TURCK, 13 rue d'Epinal
- ⇒ Appartement appartenant à M. Franck BIEGALKE et Mme Nathalie LAURENT, 81 rue des Marronniers
- ⇒ Terrain non bâti appartenant aux Etablissements BARRIÈRE, lieu-dit « Devant la Maix Nicolas Barry »
- ⇒ Immeuble commercial appartenant à la SAS LOREXIM, 44 rue d'Epinal
- ⇒ Maison appartenant à Madame DEMANGEON Sylvie, 10 rue des Tilleuls

3. POINT SUR LES TRAVAUX

➤ relaté par Monsieur Claude THOMAS

☞ Travaux en cours :

⇒ Réalisation du garde-corps de la rampe d'accès de l'Eglise

☞ Travaux réalisés :

- ⇒ Curage du fossé le long de la RD157 entre Orca et Sodicolor
- ⇒ Réfection de la douche et élimination de la condensation entre la toiture et l'isolation du pavillon situé 4 rue des Jardins
- ⇒ Elagage des arbres et taillis de chaque côté de la voie communale au-delà du cimetière

☞ Travaux à venir :

- ⇒ Réfection des fissures de la bande de roulement rue des Marronniers
- ⇒ Réfection de la peinture des Totems de la Fougère et de la Cobrelle
- ⇒ Réfection du revêtement bicouche de la Place de la République

➤ relaté par Monsieur Christian FERINA

- ⇒ Une consultation est lancée pour le renouvellement du marché de fleurissement de la Commune, marché d'une durée de 3 ans.
- ⇒ Arrachage de la haie rue de la Plaine à proximité de l'hôtel

4. RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE 2016-2019

Monsieur RAFFEL explique que la Société de Chasse de Chavelot est une petite société de chasse et que le gibier n'abonde pas la forêt communale. Il propose de renouveler le bail pour les 3 prochaines années à cette même société de chasse.

Le Conseil Municipal **décide** de renouveler le **bail de chasse** du **1^{er} Avril 2016 au 31 Mars 2019** à la **Société de Chasse de Chavelot** pour un montant annuel de **100 €** et fixe à **20** le nombre de fusils.

5. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017-2020 : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION

Le Maire explique que la Commune a adhéré au contrat **d'assurance statutaire** auprès de la CNP au **1^{er} Janvier 2014**, société d'assurance qui a été retenue par le Centre de Gestion des Vosges lors de sa consultation en 2013. Cette assurance

couvre les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie ordinaire ou longue maladie, accident de travail, maternité, décès des agents.

Il explique ensuite que le contrat arrivant à échéance à la fin de l'année 2016, le Centre de Gestion se propose de lancer une nouvelle consultation pour le compte des collectivités locales afin d'obtenir des taux des plus intéressants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **mandate le Centre de Gestion** pour consulter les sociétés d'assurance en son propre nom.

6. ONF: VENTE SUR PIED DE PETITS BOIS - PRIX DU STÈRE

Monsieur THOMAS rappelle que les lots de branches ont été distribués. Lors du tirage au sort, les cessionnaires ont demandé le prix du stère si celui-ci était coupé, préparé et livré. Celui-ci serait de l'ordre de 40 €. Cette formule pourrait intéresser principalement les personnes âgées. En revanche, les cessionnaires présents n'étaient pas séduits par cette option.

Monsieur RAFFEL explique ensuite que, lors de la dernière séance, la destination des coupes de bois a été définie mais, qu'en revanche, le prix du stère n'a pas été fixé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a donc fixé à **12 € le prix du stère de houppiers et de petits bois.**

7. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL: APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE RESSOURCES

Monsieur RAFFEL rend compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et de Ressources (CLETC) établi le 27 Novembre 2015. La Communauté d'Agglomération d'Epinal a supprimé la compétence de vérification des équipements scolaires extérieurs. Chavelot est concerné dans le sens où **l'aire de jeux de l'Ecole Maternelle** faisait partie de cette compétence. En conséquence, le transfert de charges représente la somme de **811 €** qui sera compensée lors du versement de la dotation de compensation.

Le Conseil Municipal **approuve le rapport** de la CLETC.

8. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'EPINAL: SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Le Maire indique que la Communauté d'Agglomération d'Epinal a créé, le **1^{er} Janvier 2016**, un **service commun mutualisé** chargé de **l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de passation des marchés publics**, ouvert aux communes membres.

Ce nouveau service, constitué d'agents de la direction des services techniques et des marchés publics de la CAE, est chargé notamment des études de projets, d'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, de l'examen de la conformité au projet, du pilotage du chantier, de l'assistance du maître d'ouvrage lors de la réception des travaux.

Le coût du service est calculé suivant une clé de répartition par commune et un quota d'heures.

Pour Chavelot, ce coût représente la somme de **6459 €** pour **153 heures**, somme qui sera, éventuellement, déduite de la dotation de compensation.

Monsieur RAFFEL précise que les **projets de voirie** (rue de l'Ecluse et plateau rue des Marronniers/Cèdres Bleus) ainsi que la **réfection intérieure de l'Eglise** pourraient être confiés à ce service.

Le Conseil Municipal **décide d'adhérer** à ce nouveau service.

9. BUDGET M14: AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle que le budget sera voté au début du mois Avril.

Il rappelle également que le Code Général des Collectivités Territoriales permet de régler, avant le vote du budget, les **factures d'investissement** dans la limite de **25 % du budget précédent**, hors dépenses obligatoires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à **mandater les factures d'investissement**, avant le vote du budget, pour un montant maximum de **24 000 €**.

10. PERSONNEL COMMUNAL: PAIEMENT DE LA SURCOTISATION DE L'ASSURANCE PERSONNELLE LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Le Maire explique à l'Assemblée que certaines compagnies d'assurance peuvent demander une **surprime** aux agents communaux qui utilisent leur véhicule personnel lors de **déplacements professionnels** dans le cadre de réunions ou de formations. Monsieur RAFFEL propose la prise en charge de la sur-cotisation par la collectivité.

Le conseil municipal **accepte** la proposition de Monsieur RAFFEL.

II - RÉGIE DE RECETTES - COMPLÉMENT

Monsieur RAFFEL rappelle qu'une régie de recettes est ouverte pour encaisser le périscolaire, l'extrascolaire, les transports scolaires, les concessions de cimetière, les dons, la participation au centre sportif ados.

Il explique, d'une part, que les enfants participant aux Nouvelles Activités Périscolaires fabriquent et conservent des objets. Dans ce cadre, il est envisagé de demander une participation aux parents. De plus, le fait de rendre les séances des NAP payantes est actuellement étudié.

D'autre part, concernant le centre sportif pour adolescents, Monsieur RAFFEL explique que certaines activités proposées suscitent un coût supplémentaire pour les enfants payé par les parents. Pour éviter certains désagréments, tant au niveau des participants qu'au niveau des organisateurs, il propose d'encaisser le supplément et de payer la facture totale.

Après avoir entendu toutes les explications, le Conseil Municipal décide d'**étendre la régie de recettes** aux Nouvelles Activités Périscolaires et au **Centre Sportif pour Adolescents** dans le cadre de **suppléments financiers**.

12 – QUESTIONS DIVERSES

- Les Etablissements Français du Sang (**EFS**) adressent à la Commune leurs remerciements pour sa collaboration lors de la collecte du sang le 23 Janvier dernier.
- Demandes de subvention
 - **Chambre REgionale du SUrendettement Social (CRESUS)**: le Conseil Municipal ne donne pas suite.
 - **ADAVIE**: le Conseil Municipal ne donne pas suite.
 - **Association de Prévention Routière**: le Conseil Municipal ne donne pas suite.
- Madame LEMOINE rend compte des **cours informatiques** dispensés aux personnes âgées du 24 Novembre 2015 au 12 Février 2016: 36 participants – 12 heures de formation sur ordinateurs et 3 heures sur tablettes – Coût à la charge du CCAS: 1200 € - Contribution des participants: 420 €
Bilan: tout le monde est satisfait de cette prestation
- Madame LEMOINE rend compte également de la représentation théâtrale le 14 Février dernier, proposée aux aînés de la Commune : 63 personnes ont répondu à l'invitation. Le coût pour le CCAS s'élève à 252 €.
- Le repas des Personnes Agées aura lieu le **Mercredi 20 Avril 2016**.
- La Fêtes des Mères sera célébrée le **Samedi 28 Mai 2016**.
- Une cérémonie sera organisée le **Mercredi 15 Juin** prochain pour accueillir les nouveaux habitants.
- Madame MAURICE indique que le Carnaval s'est bien déroulé mais a constaté une légère baisse de fréquentation.
- La Chasse aux Œufs aura lieu le **Samedi 26 Mars prochain**.
- La date retenue pour les Champs Golots est celle du **Samedi 16 Avril 2016**.
- Une exposition sur la bataille de Verdun se déroule les **25-26 et 27 Février 2016** au bâtiment périscolaire avec conférences débats.
- La Ronde cycliste aura lieu à Bayecourt le **03 Avril prochain**.
- Les membres du Conseil Municipal sont conviés le Samedi 23 Avril prochain pour rencontrer Monsieur MOMON et Madame CANTERI,

Conseillers départementaux, ceux-ci expliqueront la politique départementale.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu fin Mars afin de présenter les comptes administratifs.
- Monsieur FERINA indique que le nettoyage de printemps aura lieu le **Samedi 19 Mars prochain**. Toute personne intéressée est la bienvenue.
- Monsieur MAURICE demande à Monsieur RAFFEL si le chemin de halage sera réparé et par qui : en fait, VNF s'engage dans la mesure où le Pays d'Epinal participe également aux travaux.

La séance est levée à 20 h 00

Le Président de séance,
Le Maire,

Paul RAFFEL.

Les membres du Conseil Municipal,

ALLAIN Francis	
BRICE Daniel	
EDEL Mireya	
FÉRINA Christian	
FORLER Elisabeth	
JACQUOT Mireille	
JACQUOT Nathalie	
KURTZMANN Alexandra	
LAMBERT Rénaud	
LEMOINE Marie-Line	
MAURICE Daniel	
MAURICE Jennifer	
PRÉVOT Olivier	Procuration donnée à Monsieur BRICE Daniel
THOMAS Claude	